

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 23 octobre 2017, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mme Chantal THOMAS, M. Marc LECLERCQ, M. Christophe DUCROCQ, M. Bruno DEPIERRE

Est absente : Mme Michèle ROUSSEAU

Sont excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ, Mme Isabelle BRIOIS qui donne pouvoir à M. Bruno DEPIERRE, M. Jean-René DECLE qui donne pouvoir à M. Frédéric PETIT

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Bruno DEPIERRE a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2017 est adopté.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Personnel communal : création de 2 postes en cdd en remplacement de contrats aidés
2. Enseignants : indemnisation surveillance cantine
3. Admissions en non-valeur
4. Décision modificative du budget
5. Informations diverses

1. Personnel communal : création de 2 postes en cdd en remplacement de contrats aidés

Monsieur le Maire rappelle la fin des contrats aidés et la nécessité de maintenir les effectifs dans le cadre des activités périscolaires et en particulier pour la gestion de la cantine.

Il explique que, lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont fait part de leur forte inquiétude relative au bon déroulement du trajet des enfants depuis la prise en

charge à l'école jusqu'à la cantine ainsi que du service des repas étalés sur la plage horaire de 11H40 à 13H40.

Monsieur LEPOETRE précise que la période estivale a été particulièrement chargée avec l'ouverture au dernier moment d'une classe supplémentaire et toutes les contraintes de sécurisation des abords et accès à l'école. Il rappelle également que le nombre d'enfants important déjeunant à la cantine (environ 140) conjugué aux locaux qui sont devenus de fait trop petits met en tension le travail des employés communaux en charge de cette gestion, et ce malgré l'aide appuyée de certains élus venus bénévolement donner un coup de main surtout lors de l'absence d'un salarié.

Monsieur PETIT s'interroge sur les faits générateurs de ces dysfonctionnements par rapport à l'année dernière.

Monsieur SARA mentionne le départ mal contrôlé d'un enfant qui a certainement exacerbé la situation.

Monsieur le Maire indique que le seuil critique du nombre d'enfants a été dépassé suite à la création de la nouvelle classe et rappelle le projet lancé de création d'une nouvelle cantine pleinement adaptée au sein de l'école qui supprimera en particulier la problématique des transferts.

Monsieur DUCROCQ demande si lors du conseil d'école, les parents étaient dans une démarche constructive en proposant éventuellement des axes d'amélioration.

Monsieur LEPOETRE indique que la municipalité est en charge du bon fonctionnement de la cantine et que neuf salariés sont présents afin de gérer au mieux les différents services en flux « tendus ».

Il indique que Monsieur SARA prendra en charge le suivi et le contrôle de ce dossier afin de proposer des solutions d'amélioration dans les meilleurs délais dans l'attente de la mise en service de la nouvelle cantine.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de compenser les deux emplois aidés qui viennent à échéance par la création de deux CDD :

- Un poste d'agent d'entretien et de restauration scolaire de 20h ou 22h/semaine pour la période du 01/11/2017 au 06/07/2018 (période renouvelable), rémunéré sur le grade d'adjoint technique, échelon 1.
- Deux postes de 10H/semaine occupés par une ou deux personnes pour une période de 6 mois renouvelable, rémunérés sur le grade des adjoints techniques territoriaux ou d'animation en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes

Monsieur LELIEVRE explique qu'il votera contre la création de ces deux contrats en CDD car il souhaiterait plutôt recruter des agents en CDI.

Monsieur DEPIERRE mentionne que, dans l'attente de la nouvelle cantine et de son nouveau mode de fonctionnement, il n'est pas judicieux de titulariser d'emblée ces deux postes.

Monsieur le Maire indique que d'autres contrats aidés vont venir à échéance en 2018. Une simulation économique du remplacement de l'ensemble de ces contrats aidés par des

CDD a été faite et montre un surcoût annuel de l'ordre de 35 000 € (à répartir sur les 3 communes adhérentes au regroupement scolaire via la convention).

L'assemblée procède au vote à main levée.

13 POUR - 1 CONTRE (P LELIEVRE) - 0 ABSTENTION

2. Enseignants : indemnisation surveillance cantine

Monsieur le Maire indique que la présence d'un enseignant pendant le service cantine aide à maintenir le calme. Il ajoute qu'un test a été effectué et a été concluant.

La rémunération de cette activité est fixée par le décret 2016-670 du 25 mai 2016 soit 11.91 Euros brut par heure de surveillance.

Monsieur PETIT demande si le projet de nouvelle cantine pourra intégrer un espace de restauration dédié aux enseignants mais séparé par une cloison vitrée de l'espace cantine des enfants, et ce afin justement de permettre une surveillance ponctuelle effective (comme c'est déjà le cas dans certaines cantines).

Monsieur LEPOETRE précise que cette idée pourra être évoquée.

Monsieur le Maire ajoute qu'une stagiaire préparant un CAP petite enfance viendra ponctuellement aider au service des repas.

L'assemblée procède au vote à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de recruter des fonctionnaires de l'éducation nationale pour la surveillance du temps du repas à midi. Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire de 11.91 Brut, taux plafond prévu par la réglementation.

3. Admissions en non-valeur

Monsieur LEPOETRE expose à l'assemblée la demande du comptable public pour l'admission en non-valeur des sommes ci-dessous :

-949.76 Euros correspondant à des loyers impayés (surendettement)

-20.35 Euros correspondant à des dettes dont le montant est inférieur au seuil de poursuite.

L'assemblée procède au vote à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

4. Décision modificative du budget

Le Maire présente la décision de modification du budget suivante :

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
1321-987 Subvention de l'Etat - Accessibilité		-10 857.00
1321-961 Subvention de l'Etat - Ecole		+10 857.00
165 Dépôt et cautionnement reversé	700.00	
165 Dépôt et cautionnement reçu		700.00

L'assemblée procède au vote à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

5. Informations diverses

- ARRIVEE D'UN MEDECIN :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un jeune médecin récemment diplômé est pressenti pour venir s'installer dans l'actuelle salle des associations et ce dès janvier 2018 (travaux d'aménagement de l'ordre de 2 000 €). Cette installation se fera via une convention d'utilisation et d'un bail de mise à disposition des locaux.

Un loyer progressif est envisagé sur la base de 0€/mois le premier trimestre 2018, puis 100€/mois au second trimestre, 150€/mois le 3^{ème} trimestre et 200€/mois le dernier trimestre. Le médecin devra par la suite intégrer un local définitif qui sera aménagé au sein de l'actuelle cantine avec un loyer cible de l'ordre de 600€/mois (travaux d'aménagements estimés à 40 000 €).

Monsieur LEPOETRE ajoute qu'une infirmière s'est également greffée sur le projet.

Les associations privées de leur salle habituelle pourront de leur côté utiliser les deux locaux aménagés dans la salle des fêtes.

- CHEMIN DE LIAISON entre la rue de la Chaussée et le Chemin du petit bois : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'acquisition de la parcelle est achevée.
- COMMEMORATION du 11 Novembre. Monsieur LEPOETRE informe qu'il a eu confirmation de la présence des enfants de l'école pour chanter suite à sa demande.
- FESTIVAL commémoratif Avril 2018 : réunion avec les associations participantes le 02 novembre prochain.
- REMISE des PRIX JARDINS FLEURIS : Madame PAPILLON rappelle le succès de la manifestation qui sera reconduite

- AG des Associations dont celle du Comité de Jumelage (changement de Président et de Bureau)
- DIVERS TRAVAUX : Monsieur LECLERQ donne les informations suivantes :
 - fin des travaux de réalisation du terrain annexe de football d'entraînement (Amiens Métropole doit venir reprendre l'engazonnement)
 - Réunion avec AMIENS METROPOLE pour la réalisation de nouveaux vestiaires de foot.
 - relevé effectué par un géomètre en vue des travaux du futur local technique municipal
- LA MARE : Madame THOMAS indique qu'un premier devis a été établi pour les travaux de réhabilitation de la mare (10 000 € environ). Un échange avec une association lilloise « les Blonjos » est prévu le 27 novembre sur site. Monsieur LELIEVRE sera présent également. Madame THOMAS ajoute que la recherche de subventions est en cours.
- PADD : Madame PAPILLON rappelle la présentation du PADD aux personnes publiques associées le 06 novembre à 15H00 dans le cadre de la révision du PLU.
- BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE : Monsieur LELIEVRE fait part du retard pris sur la mise en service de la borne de recharge (fin novembre).

Fin de séance 20h40